PMRA Approved Label – AO
2026-1359, 2026-06-05

ANTLER[MD] CLETHODIM

Herbicide Sélectif

GROUPE 1 HERBICIDE

HERBICIDE DE POSTLEVÉE POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES DANS LE CANOLA (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), LES GRAINES VERTES OU SÈCHES DE LÉGUMINEUSES ET EDAMAME, LES BLEUETS EN CORYMBE, LE BASILIC, LA CORIANDRE, L'ANETH, LE CARVI COMMUN, LE FENUGREC, LA CANNEBERGE, LE LIN (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique), LES POIS DE CHAMPS, LES LENTILLES, LES POIS CHICHES de type DESI et KABULI, LES OIGNONS SECS, L'ÉCHALOTE, BULBE ET L`AIL, L'OIGNON VERT, LE POIREAU, LES POMMES DE TERRE, LA MOUTARDE (joncée, brune, blanche) (types condimentaire et à graine oléagineuse), LE BRASSICA CARINATA, LE SOJA, LE SEMIS DE LUZERNE, LES TOURNESOLS, LES HARICOTS SECS (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs), LES PRAIRIE CARNATION, LE CARTHAME, L`ÉPINARD, LA BETTERAVE POTAGÈRE, LE PANAIS, LA CAROTTE, LE RADIS, LE CÉLERI-RAVE, LE RUTABAGA, LA CERISE (douce et acide), CERTAINES FINES HERBES, ÉPICES, LE HOUBLON, LE CHOU CHINOIS, LE CÉLERI ET LE SARRASIN.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE

PRINCIPE ACTIF : CLÉTHODIME 240 g/L

Nº D'HOMOLOGATION 33595 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

POUR DES RENSEIGNEMENTS SUR LES SOINS MÉDICAUX D'URGENCE, COMPOSER LE 1 877 496-3329.

POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES DÉVERSEMENTS CHIMIQUES, LES FUITES, LES INCENDIES, LES EXPOSITIONS OU LES INTERVENTIONS EN CAS D'ACCIDENT 24 HEURES SUR 24, APPELEZ CHEMTREC SANS FRAIS AU 1 800 424-9300.

CONTENU NET : 2-1050 LITRES

WinField United Canada, ULC

101-302 Wellman Lane
Saskatoon, Saskatchewan
Canada S7T 0J1
1 (888) 975-4769

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :
ANTLER CLETHODIM est un herbicide de postlevée sélectif pour la suppression d'une grande gamme de graminées dans le canola (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), les graines vertes ou sèches de légumineuses et edamame, les bleuets en corymbe, le basilic, la coriandre, l'aneth, le carvi commun, le fenugrec, la canneberge, le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique), les pois de champs, les lentilles, les pois chiches de type desi et kabuli, les oignons secs, l'échalote, bulbe et l`ail, l'oignon vert, le poireau, les pommes de terre, la moutarde (joncée, brune, blanche) (types condimentaire et à graine oléagineuse), le brassica carinata, le soja, le semis de luzerne, les tournesols, et les haricots secs (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs), les prairie carnation, le carthame, l`épinard, la betterave potagère, le panais, la carotte, le radis, le céleri-rave, le rutabaga, la cerise (douce et acide), certaines fines herbes, épices, le houblon, le chou chinois, le céleri et le sarrasin.
ANTLER CLETHODIM ne doit être utilisé qu'avec l'adjuvant Surf-Act^{MD}, Destinaire Surfactant D'huile très concentré, Journey^{TM} HSOC, Destination MSO, MSO Concentrate contient Leci-Tech, MSO® Adjuvant pour bouillie, Masterlock ou Strikelock seulement.

ANTLER CLETHODIM est un herbicide systémique véhiculé à partir du feuillage traité vers les points de végétation des feuilles, des parties aériennes et des racines. L'assimilation par la plante s'effectue principalement par les feuilles. Il est important de couvrir tout le feuillage pour une répression uniforme des mauvaises herbes graminées. Suite au traitement, les mauvaises herbes graminées sensibles en pleine croissance seront d'abord brûlées puis elles changeront de couleur. Le feuillage ira d'abord du vert au jaunâtre, puis au violacé et enfin au brun. Habituellement, le temps nécessaire pour la suppression complète est de 7 à 21 jours suivant le traitement, selon les conditions de croissance et la concurrence des cultures.

MISES EN GARDE :
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux et les vêtements. Cause une irritation cutanée. ÉVITER tout contact avec la peau. Rincer immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Ne pas respirer les brumes. Éviter de respirer les brumes ou le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute autre région de la peau exposée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés séparément des vêtements ordinaires avant de les réutiliser. Entreposer le contenant fermé hermétiquement, loin des semences, des aliments du bétail, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Établir les zones tampon provinciales appropriées autour des étendues d'eau et des zones humides.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

Lors de la manipulation, du mélange et du chargement du concentré ou lors du nettoyage et de la réparation de l'équipement, porter des lunettes protectrices ou un masque protecteur, un tablier de

caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, un pantalon et un vêtement à manches longues. Durant l'application, porter un vêtement à manches longues et un pantalon. Pour l'équipement manuel et les pulvérisateurs à réservoir dorsal, porter également des gants résistant aux produits chimiques durant l'application.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :
Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.

Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

PREMIERS SOINS :
EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et

lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

ENTREPOSAGE :
Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :
Contenants recyclables
Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PMRA Approved Label – AO
2026-1359, 2026-06-05

Étiquette du livret

ANTLER[MD] CLETHODIM

Herbicide Sélectif

GROUPE 1 HERBICIDE

HERBICIDE DE POSTLEVÉE POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES DANS LE CANOLA (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), LES GRAINES VERTES OU SÈCHES DE LÉGUMINEUSES ET EDAMAME, LES BLEUETS EN CORYMBE, LE BASILIC, LA CORIANDRE, L'ANETH, LE CARVI COMMUN, LE FENUGREC, LA CANNEBERGE, LE LIN (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique), LES POIS DE CHAMPS, LES LENTILLES, LES POIS CHICHES de type DESI et KABULI, LES OIGNONS SECS, L'ÉCHALOTE, BULBE ET L`AIL, L'OIGNON VERT, LE POIREAU, LES POMMES DE TERRE, LA MOUTARDE (joncée, brune, blanche) (types condimentaire et à graine oléagineuse), LE BRASSICA CARINATA, LE SOJA, LE SEMIS DE LUZERNE, LES TOURNESOLS, LES HARICOTS SECS (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs), LES PRAIRIE CARNATION, LE CARTHAME, L`ÉPINARD, LA BETTERAVE POTAGÈRE, LE PANAIS, LA CAROTTE, LE RADIS, LE CÉLERI-RAVE, LE RUTABAGA, LA CERISE (douce et acide), CERTAINES FINES HERBES, ÉPICES, LE HOUBLON, LE CHOU CHINOIS, LE CÉLERI ET LE SARRASIN.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE
PRINCIPE ACTIF : CLÉTHODIME 240 g/L

N[o] D'HOMOLOGATION 33595 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

POUR DES RENSEIGNEMENTS SUR LES SOINS MÉDICAUX D'URGENCE, COMPOSER LE 1 877 496-3329.

POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES DÉVERSEMENTS CHIMIQUES, LES FUITES, LES INCENDIES, LES EXPOSITIONS OU LES INTERVENTIONS EN CAS D'ACCIDENT 24 HEURES SUR 24, APPELEZ CHEMTREC SANS FRAIS AU 1 800 424-9300.

CONTENU NET : 2 – 1050 LITRES

PMRA Approved Label – AO
2026-1359, 2026-06-05

WinField United Canada,
ULC 101-302 Wellman Lane
Saskatoon, Saskatchewan
Canada S7T 0J1
1 (888) 975-4769

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :
ANTLER CLETHODIM est un herbicide de postlevée sélectif pour la suppression d'une grande gamme de graminées dans le canola (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), les graines vertes ou sèches de légumineuses et edamame, les bleuets en corymbe, le basilic, la coriandre, l'aneth, le carvi commun, le fenugrec, la canneberge, le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique), les pois de champs, les lentilles, les pois chiches de type desi et kabuli, les oignons secs, l'échalote, bulbe et l`ail, l'oignon vert, le poireau, les pommes de terre, la moutarde (joncée, brune, blanche) (types condimentaire et à graine oléagineuse), le brassica carinata, le soja, le semis de luzerne, les tournesols, et les haricots secs (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs), les prairie carnation, le carthame, l`épinard, la betterave potagère, le panais, la carotte, le radis, le céleri-rave, le rutabaga, la cerise (douce et acide), certaines fines herbes, épices, le houblon, le chou chinois, le céleri et le sarrasin.
ANTLER CLETHODIM ne doit être utilisé qu'avec l'adjuvant Surf-Act, Destinaire Surfactant D'huile très concentré, Journey™ HSOC, Destination MSO, MSO Concentrate contient Leci-Tech, MSO® Adjuvant pour bouillie, Masterlock ou Strikelock seulement.

ANTLER CLETHODIM est un herbicide systémique véhiculé à partir du feuillage traité vers les points de végétation des feuilles, des parties aériennes et des racines. L'assimilation par la plante s'effectue principalement par les feuilles. Il est important de couvrir tout le feuillage pour une répression uniforme des mauvaises herbes graminées. Suite au traitement, les mauvaises herbes graminées sensibles en pleine croissance seront d'abord brûlées puis elles changeront de couleur. Le feuillage ira d'abord du vert au jaunâtre, puis au violacé et enfin au brun. Habituellement, le temps nécessaire pour la suppression complète est de 7 à 21 jours suivant le traitement, selon les conditions de croissance et la concurrence des cultures.

MISES EN GARDE :
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux et les vêtements. Cause une irritation cutanée. ÉVITER tout contact avec la peau. Rincer immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Ne pas respirer les brumes. Éviter de respirer les brumes ou le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute autre région de la peau exposée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés séparément des vêtements ordinaires avant de les réutiliser. Entreposer le contenant fermé hermétiquement, loin des semences, des aliments du bétail, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Établir les zones tampon provinciales appropriées autour des étendues d'eau et des zones humides.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

Lors de la manipulation, du mélange et du chargement du concentré ou lors du nettoyage et de la réparation de l'équipement, porter des lunettes protectrices ou un masque protecteur, un tablier de caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, un pantalon et un vêtement à manches longues. Durant l'application, porter un vêtement à manches longues et un pantalon. Pour l'équipement manuel et les pulvérisateurs à réservoir dorsal, porter également des gants résistant aux produits chimiques durant l'application.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :
Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.

Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

PREMIERS SOINS :
EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

ENTREPOSAGE :
Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :
Contenants recyclables
Élimination du contenant : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI :
Il faut utiliser ANTLER CLETHODIM uniquement sur le canola (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), les graines vertes ou sèches de légumineuses et edamame, les bleuets en corymbe, le basilic, la coriandre, l'aneth, le carvi commun, le fenugrec, la canneberge, le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique), les pois de champs, les lentilles, les pois chiches de type desi et kabuli, les oignons secs, l'échalote, bulbe et l`ail, l'oignon vert, le poireau, les pommes de terre, la moutarde (joncée, brune, blanche) (types condimentaire et à graine oléagineuse), le soja, les semis de luzerne, les tournesols, et les haricots secs (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs), les prairie carnation, le carthame, l`épinard, la betterave potagère, le panais, la carotte, le radis, le céleri-rave, le rutabaga, la cerise (douce et acide), certaines fines herbes, épices, le houblon, le chou chinois, le céleri et le sarrasin.

Faire un maximum d'une application par saison sur les haricots secs communs (variétés *Phaseolus vulgaris* seulement).

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Ne pas utiliser en serre.

Un délai d'attente de 30 jours avant la plantation est recommandé pour toutes les cultures qui ne

figurent pas sur l'étiquette.

Moment propice au traitement :
Appliquer ANTLER CLETHODIM lorsque les mauvaises herbes graminées annuelles et les céréales spontanées sont au stade de 2 à 6 feuilles tel qu'indiqué à la rubrique TAUX D'EMPLOI D'ANTLER CLETHODIM. On obtient une suppression particulièrement efficace lorsqu'on effectue l'application avant le tallage, au moment où les mauvaises herbes graminées annuelles sont peu élevées et en pleine croissance.

Pour la répression ou la suppression du chiendent, appliquer ANTLER CLETHODIM lorsque le chiendent est au stade de 2 à 6 feuilles et mesure de 6 à 15 cm de hauteur. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on effectue l'application au stade de 3 à 5 feuilles, au moment où le couvert végétal est uniforme et en pleine croissance.

ANTLER CLETHODIM est moins efficace lorsque les plantes subissent un stress à cause d'un manque d'humidité, d'humidité excessive, de basses températures et/ou d'une humidité relative très faible. Il se peut que la croissance recommence après un labour si l'épandage a été effectué dans l'une ou l'autre de ces conditions. Dans le cas des cultures en rangées espacées, lorsque le couvert végétal se referme trop lentement, un sarclage peut s'avérer nécessaire pour éliminer les mauvaises herbes graminées qui poussent après le traitement.

Pour les pois chiches de type desi et kabuli, effectuer au plus une application par saison d'ANTLER CLETHODIM avant que la culture n'atteigne le stade de 9 noeuds (maximum de 18 cm de hauteur) et lorsque les mauvaises herbes graminées annuelles et les céréales spontanées sont au stade de 2 à 6 feuilles.

Pour l`aneth et le fenugrec, appliquer ANTLER CLETHODIM en postlevée lorsque la culture est au stade 3 à 5 feuilles, à raison d'un maximum d'une application par saison.

Pour les Prairie Carnation, appliquer ANTLER CLETHODIM en postlevée lorsque ces cultures sont au stade 2 à 5 feuilles. On peut faire un maximum d'une application par année.

Pour le carthame, appliquer ANTLER CLETHODIM en postlevée lorsque la culture est au stade 6 à 8 feuilles, à raison d'un maximum d'une application par saison.

La canneberge tolère ANTLER CLETHODIM à tous les stades de croissance; cependant, ne pas appliquer ANTLER CLETHODIM entre le stade de la crosse et la pleine floraison.

Pour les oignons secs, l'échalote, bulbe et l`ail appliquer ANTLER CLETHODIM en postlevée lorsque ces cultures sont au stade de 1 à 4 feuilles.

Pour les oignons verts appliquer ANTLER CLETHODIM après la levée lorsque la culture est au stade 2 à 3 feuilles.

Pour les poireaux appliquer ANTLER CLETHODIM après la levée au moins 2 semaines après le repiquage lorsque la culture est bien établie et a produit une nouvelle feuille entièrement déployée.

Appliquer ANTLER CLETHODIM uniquement sur les cerisiers établis (douces et acides). Le délai d`attente avant la récole (DAAR) indiqué dans les recommendations pour les cultures doit être respecté afin d`éviter tout excès de résidus dans les cultures.

Le canola (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique), les pois de champs, les lentilles, les pommes de terre, la moutarde (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement), le soja, les semis de luzerne, les tournesols, et les haricots secs (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs) résistent à ANTLER CLETHODIM à tous les stades de développement. Cependant, il faut respecter le délai d'attente indiqué dans le tableau des recommandations pour les cultures afin d'éviter trop de résidus dans les récoltes.

Taux d'ANTLER CLETHODIM :
Ci-dessous, les taux d'utilisation pour supprimer diverses espèces de mauvaises herbes graminées. Se référer aux rubriques des cultures pour obtenir le taux d'utilisation maximal pour chaque culture.

Graminée	Nombre de feuilles	Taux d'ANTLER CLETHODIM	Taux d'adjuvant Surf-Act, Destinaire HSOC, Journey™ HSOC, Destination MSO, MSO Concentrate contient Leci-Tech, MSO® Adjuvant pour bouillie, Masterlock ou Strikelock
*Sétaire (verte, glauque) Folle avoine Céréales spontanées (blé, orge, avoine)	2 à 4	0,125 L/ha	0,5 % vol/vol
Pied-de-coq Panic capillaire Panic d'automne Millet commun Maïs spontané Phalaris des Canaries spontané	2 à 6	0,125 L/ha	0,5 % vol/vol
Folle avoine Céréales spontanées (blé, orge, avoine) Sétaire (verte, glauque) Ivraie de Perse Digitaire (sanguine et astringente) Millet commun Panic capillaire Panic d'automne Pied-de-coq Maïs spontané Phalaris des Canaries spontané Répression du chiendent	2 à 6	0,19 L/ha	0,5 % vol/vol
Suppression du chiendent**	2 à 6	0,38 L/ha	1,0 % v/v ou Destinaire HSOC, Journey HSCO, Masterlock, ou Strikelock à raison de 0,5 % v/v
Pâturin annuel (répression)	2 à 6	0,38 L/ha	0,5 % vol/vol

*L'application d'ANTLER CLETHODIM à raison de 0,125 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes indiquées dans la présente section du tableau ne doit être effectuée que dans les conditions suivantes :

- Bon couvert végétal
- Application hâtive (tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, avant le tallage)

- Ne pas appliquer sur les céréales d'hiver spontanées
- Infestation de mauvaises herbes légère à modérée
- Humidité et fertilité adéquates
- Absence de stress, bonnes conditions de croissance

Au moment du traitement, utiliser ANTLER CLETHODIM à raison de 0,19 L/ha si l'une des conditions ci-dessus est absente.

**Pour obtenir une suppression appropriée, utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha.

RECOMMANDATIONS POUR LES CULTURES :

Cultures	**Taux d'application maximum d'ANTLER CLETHODIM**	**Méthode d'application**[7]	**Délai d'attente avant la récolte**
Semis de luzerne	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Pois chiches de type desi et kabuli	0,19 L/ha	Application terrestre seulement	60 jours
Haricots secs (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs)	0,19 L/ha	Application terrestre seulement	60 jours
Pois cajan sec[1,2]	0,19 L/ha	Application terrestre et aérienne	75 jours
Edamame, Légumineuses à gousse comestible (sous-groupe de culture 6A) : Haricot (*Phaseolus* spp., y compris le haricot d'Espagne, le haricot vert et le haricot jaune); Dolique (*Vigna* spp., y compris le dolique asperge et le haricot papillon); Pois sabre (*Canavalia ensiformis*); Pois (*Pisum* spp., y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le pois mange-tout et le pois sugar snap); Pois cajan (*Cajanus cajan*); Soja (graines immatures) (*Glycine max*); Pois sabre (*Canavalia gladiata*). **Légumineuses vertes à écosser (sous-groupe de**	0,19 L/ha	Application terrestre seulement	21 jours

culture 6B) : Haricot (*Phaseolus* spp., y compris le haricot de Lima); Dolique à œil noir (*Vigna* spp.); Gourgane (fève des marais) (*Vicia faba*); Pois (*Pisum* spp., y compris le petit pois anglais, le petit pois de jardin et le petit pois vert); Pois cajan (*Cajanus cajan*).[1,2,5]			
Graines sèches de légumineuses (sous-groupe de culture 6C) (sauf le soja, pois de grande culture, lentilles, pois cajan) y compris : Haricot (*Lupinus* spp.) (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); haricot (*Phaseolus* spp.) (y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima (sec), le petit haricot blanc, le haricot pinto et le haricot tépary); haricot (*Vigna* spp.) (y compris l'adzuki, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir); gourgane (fève des marais) (*Vicia faba*); pois chiche (*Cicer arietinum*); guar (*Cyamopsis tetragonoloba*); dolique d'Égypte (*Lablab purpureus*);[1,2]	0,19 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Carvi commun, coriandre[1,5]	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	60 jours (graines) 30 jours(feuilles)

Angélique, mélisse, basilic, bourrache, pimprenelle, camomille, cataire, cerfeuil, sauge sclarée, balsamite, coriandre du Mexique (feuille), marrube, hysope, lavande, livèche, souci officinal, origan (y compris la marjolaine, l'origan et l'origan de Chypre), capucine, persil séché, menthe pouliot, romarin, rue, sauge, sarriette (jardins et montagnes), laurier (lauriersauce), tanaisie, estragon, thym, thé des bois, aspérule odorante et absinthe[1,2,4,5]	0,19 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Anis (graine), nigelle, céleri (graine), coriandre du Mexique (graine), carvi commun, fenouil [fenouil et fenouil de Florence (graine)], baie de genévrier, livèche (graine) moutarde (graine), pavot (graine) et safran[1,2,4,5]	0,19 L/ha	Application terrestre seulement	60 jours
Cerise (douce et acide)[1,5,8] (arbres établis)	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	14 jours
Sarrasin[1,5,7]	0.19 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Bleuets en corymbe[1, 4, 5]	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	14 jours
Canola	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Carottes, Céleri-rave, Betterave potagère rouge (de table), Panais, Radis, Rutabaga[3,5]	0.38 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Canneberge[1,2,5]	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Ciboulette, Céleri, Chou Chinois, Napa1,5	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Aneth[1,5]	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours (feuilles) 40 jours (graines)
Lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique)	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Fenugrec[1, 5]		Application terrestre	30 jours

	0,38 L/ha	seulement	feuille et graine
Pois des champs	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	75 jours
Houblon[1,4,5]	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	21 jours
Lentilles	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Moutarde joncée de types condimentaire et oléagineuse	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Moutarde jaune	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Brassica carinata	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Oignons secs, échalote, bulbe et l`ail[1,5]	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	45 jours
Pommes de terre	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Oignon vert[1,5]	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	14 jours
Poireau[1,5]	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	14 jours
Prairie Carnation[1,5,6]	0,19 L/ha	Application terrestre seulement	S.O.
Carthame[1,5]	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	70 jours
Soja	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	75 jours
Épinard[3,5]	0,19 L/ha	Application terrestre seulement	14 jours
Tournesol	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	72 jours

1. Faire un maximum d'une application par année.
2. NOTE : Le degré de tolérance aux herbicides, dont **ANTLER CLETHODIM**, peut varier selon les variétés de cette culture. Comme la tolérance à **ANTLER CLETHODIM** de toutes les variétés n'a pas été testée, utiliser d'abord **ANTLER CLETHODIM** sur une petite parcelle de chaque variété afin de confirmer la tolérance, avant d'appliquer le produit à grande échelle. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour obtenir des renseignements sur la tolérance de certaines variétés à **ANTLER CLETHODIM**.
3. Faire un maximum de deux applications par année. Si une autre application est nécessaire, prévoir au moins 14 jours entre la première et la seconde application.
4. Appliquer **ANTLER CLETHODIM** en un traitement généralisé dirigé vers le sol.
5. Consulter la section « USAGES LIMITÉS » de la présente étiquette pour obtenir des directives d'utilisation additionnelles.
6. Ne pas récolter les Prairie Carnation traitées pour la consommation humaine.
7. VOLUME DE PULVÉRISATION POUR L'APPLICATION AÉRIENNE : Appliquer dans 28 à 55 L/ha. Augmenter les volumes de pulvérisation jusqu'à 100 L/ha si le feuillage des graminées ou des cultures devient dense.
8. Ne pas appliquer **ANTLER CLETHODIM** directement au sommet des cerisiers doux et acide. Orienter la pulvérisation à la base de l`arbre où les mauvaises herbes graminées sont en croissance.

MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec WinField United Canada, ULC au 1-888-975-4769 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

ANTLER CLETHODIM ET BADGE ou BROX^{MC} M ou DOUBLE TROUBLE:

Lin (y compris les variétés à faible teneur linolénique) : On peut mélanger en cuve ANTLER CLETHODIM et BADGE ou BROX M ou DOUBLE TROUBLE pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le lin (y compris les variétés à faible teneur linolénique) en un seul traitement. Appliquer dans 55 à 110 litres d'eau par hectare à une pression de pulvérisation de 275 kPa. NE PAS pulvériser ce mélange en cuve sur les plantes qui subissent un stress. NE PAS pulvériser pendant des périodes de temps chaud et humide.

Moment propice au traitement : On peut traiter le lin (y compris les variétés à faible teneur linolénique) lorsqu'il mesure 5 cm de hauteur et jusqu'au début du bourgeonnement. Pour de meilleurs

résultats, appliquer le mélange en cuve lorsque le lin (y compris les variétés à faible teneur linolénique) mesure de 5 cm à 10 cm de hauteur et lorsque les mauvaises herbes sont au stade de plantule. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

Taux : Mélanger en cuve ANTLER CLETHODIM à raison de 0,19 à 0,38 L/ha et BADGE ou BROX M ou DOUBLE TROUBLE à raison de 1,25 L/ha, et l'adjuvant recommandé à raison de 0,5 % à 1,0 % vol/vol.

Mauvaises herbes supprimées : Telles qu'énumérées pour ANTLER CLETHODIM utilisé seul, plus certains semis de dicotylédones. Se reporter à l'étiquette de BADGE ou BROX M ou DOUBLE TROUBLE pour les dicotylédones supprimées.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :

1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Pour la suppression totale des mauvaises herbes graminées et des dicotylédones dans le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique) à l'aide du mélange en cuve d'ANTLER CLETHODIM et BADGE ou BROX M ou DOUBLE TROUBLE, ajouter d'abord la quantité nécessaire de BADGE ou BROX M ou DOUBLE TROUBLE au réservoir. Continuer l'agitation.
4. Ajouter la quantité nécessaire d'ANTLER CLETHODIM au réservoir. Continuer l'agitation.
5. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
7. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit.
8. Immédiatement après l'utilisation, nettoyer le pulvérisateur à fond en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.

Pour éliminer la solution de nettoyage, se reporter à la rubrique ÉLIMINATION.

ANTLER CLETHODIM ET MCPA ESTER :

Lin : On peut mélanger en cuve ANTLER CLETHODIM et MCPA ESTER pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le lin en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

REMARQUE : IL NE FAUT PAS APPLIQUER CE MÉLANGE EN CUVE SUR LES VARIÉTÉS DE LIN À FAIBLE TENEUR LINOLÉNIQUE.

Moment propice au traitement : On peut traiter le lin lorsqu'il mesure 5 cm de hauteur jusqu'à tout juste avant le stade du bourgeonnement. Ne pas appliquer après le début du bourgeonnement. Appliquer lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et lorsque les dicotylédones sont au stade de plantule et en pleine croissance. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

Taux : Mélanger en cuve ANTLER CLETHODIM à raison de 0,19 à 0,38 L/ha et MCPA ESTER et l'adjuvant recommandé à raison de 0,5 % à 1,0 % vol/vol.

Mauvaises herbes supprimées : Telles qu'indiquées pour ANTLER CLETHODIM utilisé seul, plus certaines plantules de dicotylédones. Se reporter à l'étiquette de MCPA ESTER pour connaître les taux d'emploi et les dicotylédones supprimées, et pour obtenir des renseignements particuliers sur le lin.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :

1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité nécessaire de MCPA ESTER au réservoir. Continuer l'agitation.
4. Ajouter la quantité nécessaire d'ANTLER CLETHODIM au réservoir. Continuer l'agitation.
5. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
7. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit.
8. Immédiatement après l'utilisation, nettoyer le pulvérisateur à fond en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.

ANTLER CLETHODIM ET LONTREL® 360 ou SPUR 360:

Lin : On peut mélanger en cuve ANTLER CLETHODIM et LONTREL 360 ou SPUR 360 pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le lin en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

REMARQUE : IL NE FAUT PAS APPLIQUER CE MÉLANGE EN CUVE SUR LES VARIÉTÉS DE LIN À FAIBLE TENEUR LINOLÉNIQUE.

Moment propice au traitement : On peut traiter le lin lorsqu'il mesure entre 5 cm et 10 cm de hauteur. Appliquer le mélange en cuve lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et lorsque les dicotylédones sont en pleine croissance.

Il faut effectuer l'application sur le chardon des champs entre le stade de la rosette et le stade précédant le bourgeonnement. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

Taux : Mélanger en cuve ANTLER CLETHODIM à raison de 0,19 L/ha et LONTREL 360 ou SPUR 360 à raison de 0,56 à 0,83 L/ha, et l'adjuvant recommandé à 0,5 % vol/vol.

Mauvaises herbes supprimées : Folle avoine, sétaire verte, orge spontané, blé spontané, avoine spontanée, renouée liseron.

Chardon des champs	0,56 L LONTREL 360 ou SPUR 360/ha	Répression tout au long de la saison
	0,83 L LONTREL 360 ou SPUR 360/ha	La répression se poursuit jusqu'à l'année suivante

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE : Pour les instructions pour le mélange, se référer à la rubrique du mélange en cuve ANTLER CLETHODIM ET LONTREL 360 ou SPUR 360 pour le canola.

Canola : On peut mélanger en cuve ANTLER CLETHODIM et LONTREL 360 ou SPUR 360 pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le canola en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

Moment propice au traitement : On peut traiter le canola à partir du stade de 2 à 6 feuilles. Traiter lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et lorsque les dicotylédones sont en pleine croissance. Il faut effectuer l'application sur le chardon des champs lorsqu'il est entre le stade de la rosette et le stade précédant le bourgeonnement. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

Taux : Mélanger en cuve ANTLER CLETHODIM à raison de 0,19 L/ha et LONTREL 360 ou SPUR 360 à raison de 0,42 à 0,83 L/ha, et l'adjuvant recommandé à 0,5 % vol/vol.

Mauvaises herbes supprimées : Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané, avoine spontanée.

Renouée liseron	0,56 L LONTREL 360 ou SPUR 360/ha	Suppression tout au long de la saison
Chardon des champs	0,42 L LONTREL 360 ou SPUR 360/ha	Suppression des parties aériennes jusqu'à 6 à 8 semaines
	0,56 L LONTREL 360 ou SPUR 360/ha	Suppression tout au long de la saison
	0,83 L LONTREL 360 ou SPUR 360/ha	La suppression se poursuit jusqu'à l'année suivante

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :

1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité nécessaire de LONTREL 360 ou SPUR 360 au réservoir. Continuer l'agitation.
4. Ajouter la quantité nécessaire d'ANTLER CLETHODIM au réservoir. Continuer l'agitation.
5. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
7. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les

matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit. Pour les mélanges en cuve avec des anti-dicotylédones, il y aura sédimentation en cas d'absence d'agitation continue.
8. Si une pellicule huileuse commence à s'accumuler dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une puissante solution de détergent.
9. Immédiatement après l'utilisation, nettoyer le pulvérisateur à fond en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.

ANTLER CLETHODIM ET PURSUIT 240® :

Pois de champs : On peut mélanger en cuve ANTLER CLETHODIM et PURSUIT 240 pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans les pois de champs en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

Moment propice au traitement : On peut traiter les pois de champs jusqu'au stade de la sixième (6e) feuille trifoliée. Traiter lorsque le blé spontané, l'orge spontanée, la folle avoine et la sétaire verte sont au stade de 2 à 6 feuilles. Traiter jusqu'au stade de 4 feuilles pour supprimer les dicotylédones. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

Taux : Mélanger en cuve ANTLER CLETHODIM à raison de 0,19 L/ha et PURSUIT 240 à raison de 210 mL/ha, et l'adjuvant recommandé à 0,5 % vol/vol.

Mauvaises herbes supprimées : Folle avoine, sétaire verte, orge spontané, blé spontané plus les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de PURSUIT 240.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :
1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Pour un mélange en cuve d'ANTLER CLETHODIM et PURSUIT 240 visant à supprimer les mauvaises herbes graminées et dicotylédones dans les pois de champs en un seul traitement, ajouter la quantité nécessaire de PURSUIT 240 au réservoir. Continuer l'agitation.
4. Ajouter la quantité nécessaire d'ANTLER CLETHODIM au réservoir. Continuer l'agitation.
5. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
7. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit.
8. Immédiatement après l'utilisation, nettoyer le pulvérisateur à fond en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.

ANTLER CLETHODIM ET l'HERBICIDE MUSTER ou l'HERBICIDE MUSTER TOSS-N-GO® :

Canola : On peut mélanger en cuve ANTLER CLETHODIM et l'HERBICIDE MUSTER ou

l'HERBICIDE MUSTER TOSS-N-GO pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le canola en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

Moment propice au traitement : On peut traiter le canola à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la montée en graine. Traiter lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et lorsque les dicotylédones sont entre le stade cotylédon et le stade de 6 feuilles. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

Taux : Mélanger en cuve ANTLER CLETHODIM à raison de 0,19 L/ha et l'HERBICIDE MUSTER ou l'HERBICIDE MUSTER TOSS-N-GO à raison de 20 ou 30 g/ha, et l'adjuvant recommandé à 0,5 % vol/vol.

Mauvaises herbes supprimées : L'HERBICIDE MUSTER ou l'HERBICIDE MUSTER TOSS-N-GO à raison de 20 ou 30 g/ha : Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, avoine spontanée, blé spontané, ortie royale, moutarde sauvage, renouée scabre, sagesse-des-chirurgiens (semis du printemps), tabouret des champs*, et amarante à racine rouge.

**Répression du tabouret des champs au taux inférieur. Appliquer sur le tabouret des champs au stade de 1 à 4 feuilles.*

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :

1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité nécessaire de l'HERBICIDE MUSTER ou l'HERBICIDE MUSTER TOSS-N-GO au réservoir. Continuer l'agitation.
4. Une fois que l'HERBICIDE MUSTER ou l'HERBICIDE MUSTER TOSS-N-GO est en suspension, ajouter la quantité nécessaire d'ANTLER CLETHODIM. Continuer l'agitation.
5. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
7. Pour les quantités de réservoir répétées, préparer une bouillie de l'HERBICIDE MUSTER ou l'HERBICIDE MUSTER TOSS-N-GO/eau et l'ajouter au volume d'eau requis dans le réservoir de pulvérisation avant d'ajouter ANTLER CLETHODIM et l'adjuvant.
8. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit.
9. Immédiatement après l'utilisation, se référer à l'étiquette l'HERBICIDE MUSTER ou l'HERBICIDE MUSTER TOSS-N-GO pour les instructions pertinentes sur le nettoyage du réservoir.

ANTLER CLETHODIM ET LIBERTY HERBICIDE ET DESSICCANT MP LIBERTY 150 SN OU HERBICIDE LIBERTY 150 SN® :

Canola : Pour usage sur les variétés de canola tolérant au glufosinate-ammonium seulement (p. ex., les variétés ou les hybrides portant la mention LIBERTY LINK sur l'étiquetage). On peut mélanger en cuve ANTLER CLETHODIM et LIBERTY HERBICIDE ET DESSICCANT MP

LIBERTY 150 SN OU HERBICIDE LIBERTY 150 SN pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans les variétés de canola tolérant au glufosinate-ammonium en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha à une pression de 275 kPa.

Moment propice au traitement : On peut traiter les variétés de canola tolérant au glufosinate-ammonium à partir du stade cotylédon jusqu'au stade de montaison hâtive. Appliquer lorsque la folle avoine, le blé spontané, l'avoine spontanée et la sétaire verte sont au stade de 1 à 5 feuilles. Se reporter à l'étiquette de LIBERTY HERBICIDE ET DESSICCANT MP LIBERTY 150 SN OU HERBICIDE LIBERTY 150 SN pour le moment propice au traitement des mauvaises herbes graminées et dicotylédones qui restent, aux taux de 2,7 ou 3,3 L/ha.

Taux : Mélanger en cuve ANTLER CLETHODIM à raison de 0,06 L/ha et LIBERTY HERBICIDE ET DESSICCANT MP LIBERTY 150 SN OU HERBICIDE LIBERTY 150 SN à raison de 2,7 à 3,3 L/ha, et l'adjuvant recommandé à 0,5 % vol/vol.

Mauvaises herbes supprimées : Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané, avoine spontanée plus les mauvaises herbes graminées et les dicotylédones restantes énumérées sur l'étiquette LIBERTY HERBICIDE ET DESSICCANT MP LIBERTY 150 SN OU HERBICIDE LIBERTY 150 SN, aux taux d'emploi de 2,7 et 3,3 L/ha.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :

1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant au réservoir. Continuer l'agitation jusqu'à mélange homogène.
4. ARRÊTER l'agitation. Ajouter la quantité nécessaire de LIBERTY HERBICIDE ET DESSICCANT MP LIBERTY 150 SN OU HERBICIDE LIBERTY 150 SN au réservoir. Mettre le système d'agitation en marche.
5. Ajouter la quantité nécessaire d'ANTLER CLETHODIM ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation et procéder immédiatement à la pulvérisation.
7. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit. Pour les mélanges en cuve avec des anti-dicotylédones, il y aura sédimentation en cas d'absence d'agitation continue.
8. Si une pellicule huileuse commence à s'accumuler dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une puissante solution de détergent.
9. Immédiatement après l'utilisation, nettoyer le pulvérisateur à fond en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.

ANTLER CLETHODIM ET L'HERBICIDE CURTAIL® M ou SPUR-M

Lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique) : On peut mélanger en cuve ANTLER CLETHODIM et l'HERBICIDE CURTAIL M ou SPUR-M pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le lin en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

Moment propice au traitement : On peut traiter le lin dès qu'il mesure entre 5 et 15 cm de hauteur. Appliquer lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et que les dicotylédones sont en pleine croissance. Il faut effectuer l'application sur le chardon des champs lorsqu'il mesure 10 cm et jusqu'au stade précédant le bourgeonnement. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

Taux : Mélanger en cuve ANTLER CLETHODIM à raison de 0,19 L/ha et l'HERBICIDE CURTAIL M ou SPUR-M à raison de 1,5 à 2,0 L/ha, et l'adjuvant recommandé à 0,5 % vol/vol.

Mauvaises herbes supprimées : Les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de l'herbicide ANTLER CLETHODIM plus celles indiquées sur l'étiquette de l'HERBICIDE CURTAIL M ou SPUR-M. Se reporter à l'étiquette de l'HERBICIDE CURTAIL M ou SPUR-M pour les dicotylédones supprimées.

Intervalle d'attente avant le pâturage : Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage dans les 60 jours suivant l'application.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :

1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité nécessaire de l'HERBICIDE CURTAIL M ou SPUR-M au réservoir. Continuer l'agitation.
4. Ajouter la quantité nécessaire d'ANTLER CLETHODIM. Continuer l'agitation.
5. Ajouter la quantité nécessaire de l'adjuvant ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
7. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit. Pour les mélanges en cuve avec des anti-dicotylédones, il y aura sédimentation en cas d'absence d'agitation continue.
8. Si une pellicule huileuse commence à s'accumuler dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une puissante solution de détergent.
9. Immédiatement après l'utilisation, nettoyer le pulvérisateur à fond en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.

POUR USAGE SUR LES HARICOTS SECS (PINTO, NOIRS, GREAT NORTHERN, ZOMBIS, ROSES ET PETITS HARICOTS RONDS BLANCS) :
Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette d'ANTLER CLETHODIM.

Moment propice au traitement : Effectuer un maximum d'une seule application par année comme traitement terrestre en postlevée. Appliquer ANTLER CLETHODIM à raison de 0,125 à 0,19 L/ha avec l'adjuvant recommandé à 0,5 % vol/vol lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles.

AVIS À L'UTILISATEUR :
LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que WinField United Canada, ULC dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs.

Dans le cas de ces utilisations, WinField United Canada, ULC n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

CULTURE	**Mauvaises herbes supprimées**	**Taux d`application :**		**Observations**
		Taux d'ANTLER CLETHODIM	**L'adjuvant Surf-Act MD, Destinaire Surfactant D'huile très concentré, Journey™ HSOC, Destination MSO, ou MSO Concentrate contient Leci-Tech, MSO® Adjuvant pour bouillie, Masterlock ou Strikelock**	
PRAIRIE CARNATION	Mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d'**ANTLER CLETHODIM**. Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 L/ha	0,5 % v/v	**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer **ANTLER CLETHODIM** après la levée des mauvaises herbes et de la culture. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Ne pas récolter les prairie carnation traités destinés à la consommation humaine. **Application terrestre seulement**.
Edamame et Légumineuse s à gousse comestible (sous-groupe de culture 6A) : Haricot (*Phaseolus* spp., y compris le haricot d'Espagne, le haricot vert et le haricot jaune); Dolique (*Vigna* spp., y compris le dolique asperge et le	Graminées retrouvées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 L/ha	0,5 % v/v	**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer **ANTLER CLETHODIM** en post- levée des mauvaises herbes et de la culture. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L d'eau/ha. Respecter un DAAR de 21 jours. **Application terrestre seulement.**

haricot papillon); Pois sabre (*Canavalia ensiformis*); Pois (*Pisum* spp., y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le pois mange- tout et le pois sugar snap); Pois cajan (*Cajanus cajan*); Soja (graines immatures) (*Glycine max*); Pois sabre (*Canavalia gladiata*). **Légumineuses vertes à éccosser (sous-groupe de culture 6B) :** Haricot (*Phaseolus* spp., y compris le haricot de Lima); Dolique à œil noir (*Vigna* spp.); Gourgane (fève des marais) (*Vicia faba*); Pois (*Pisum* spp., y compris le petit pois anglais, le petit pois de jardin et le petit pois vert); Pois cajan (*Cajanus cajan*).				
SARRASIN	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 L/ha	0,5 % v/v	**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer **ANTLER CLETHODIM** après la levée des mauvaises herbes et la culture. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre ou de l'équipement aérienne. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 28 à 55 L/ha avec de l'équipement aérienne. Augmenter à 100 L/ha si la graminée ou de la culture devient dense.

				Respecter un DAAR de 60 jours.
CERISE (DOUCE ET ACIDE) (arbres établis)	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 à 0,38 L/ha	0,5 à 1,0% v/v Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux pour **ANTLER CLETHODIM** + adjuvant de cette étiquette.	**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer **ANTLER CLETHODIM** aux cerisiers (douces et acides) et après la levée des mauvaises herbes. Ne pas appliquer **ANTLER CLETHODIM** directement au sommet des cerisiers. Orienter le jet à la base des arbres où les graminées poussent. Une application inappropriée d'**ANTLER CLETHODIM** risque d`endommager la culture. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. Respecter un DAAR de 14 jours. **Application terrestre seulement.**
BLEUET EN CORYMBE	Graminées indiquées sur l'étiquette d'**ANTLER CLETHODIM**. Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 à 0,38 L/ha	0,5 à 1,0% v/v Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux pour **ANTLER CLETHODIM** + adjuvant de cette étiquette.	**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer **ANTLER CLETHODIM** après la levée des mauvaises herbes et de la culture. Faire un maximum d'une application par année, en postlevée, avec de l'équipement terrestre. Appliquer en un traitement généralisé dirigé vers le sol. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. Respecter un DAAR de 14 jours. **Application terrestre seulement.**
CORIANDRE, CARVI	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 à 0,38 L/ha	0,5 à 1,0% v/v Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux pour **ANTLER CLETHODIM** + adjuvant de cette étiquette.	**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer **ANTLER CLETHODIM** après la levée lorsque la coriandre est au stade 2 à 5 feuilles. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Respecter un DAAR de 30 jours pour les feuilles et de 60 jours pour les graines. **Application terrestre seulement.**

ANETH	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 à 0,38 L/ha	0,5 à 1,0% v/v Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux pour **ANTLER CLETHODIM** + un adjuvant de cette étiquette.	**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer **ANTLER CLETHODIM** après la levée des mauvaises herbes et la culture lorsque l`aneth est au stade 3 à 5 feuilles. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. Respecter un DAAR de 30 jours pour les feuilles et de 40 jours pour les graines d'aneth. **Application terrestre seulement.**
CIBOULETTE	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 à 0,38 L/ha	0,5 à 1,0% v/v Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux pour **ANTLER CLETHODIM** + un adjuvant de cette étiquette.	**PÉRIODE D'APPLICATION :** Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Respecter un DAAR de 30 jours. **Application terrestre seulement.**
Angélique, mélisse, basilic, bourrache, pimprenelle, camomille, cataire, cerfeuil, sauge sclarée, balsamite, coriandre du Mexique (feuille), marrube, hysope, lavande, livèche, souci officinal, origan (y compris la marjolaine, l'origan et l'origan de Chypre), capucine, persil séché, menthe pouliot, romarin, rue, sauge, sarriette (jardins et montagnes), laurier (lauriersauce), tanaisie, estragon, thym, thé des bois, aspérule odorante et	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 L/ha	0,5 % v/v	**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer **ANTLER CLETHODIM** après la levée des mauvaises herbes et la culture. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Appliquer en un traitement généralisé dirigé vers le sol. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Respecter un DAAR de 30 jours. **Application terrestre seulement.**

absinthe				
Anis (graine), nigelle, céleri (graine), coriandre du Mexique (graine), carvi commun, fenouil [fenouil et fenouil de Florence (graine)], baie de genévrier, livèche (graine) moutarde (graine), pavot (graine) et safran	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 L/ha	0,5 % v/v	**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer **ANTLER CLETHODIM** après la levée des mauvaises herbes et la culture. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Appliquer en un traitement généralisé dirigé vers le sol. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Respecter un DAAR de 60 jours. **Application terrestre seulement.**
HOUBLON	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 à 0,38 L/ha	0,5 à 1,0% v/v Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux pour **ANTLER CLETHODIM** + un adjuvant de cette étiquette.	**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer **ANTLER CLETHODIM** après la levée des mauvaises herbes et la culture. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Appliquer en un traitement généralisé dirigé vers le sol. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Respecter un DAAR de 21 jours. **Application terrestre seulement.**
FENUGREC	Mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d'**ANTLER CLETHODIM**.	0,19 à 0.35 L/ha	0,5 à 1,0% v/v Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux pour **ANTLER CLETHODIM** + un adjuvant de cette étiquette.	**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer **ANTLER CLETHODIM** après la levée lorsque le fenugrec est au stade 3 à 5 feuilles. Faire un maximum d'une application par saison, avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. Respecter un DAAR de 30 jours. **Application terrestre seulement.**

OIGNONS SECS, ÉCHALOTE, BULBE ET L`AIL	Mauvaises herbes graminées étiquetées. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses sur cette étiquette.	0.19 à 0,38 L/ha	0,5 % v/v	**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer **ANTLER CLETHODIM** après la levée lorsque la culture est au stade 1 à 4 feuilles. Faire un maximum d'une application par saison, avec de l'équipement terrestre. Respecter un DAAR de 45 jours. **Application terrestre seulement.**
OIGNON VERT	Mauvaises herbes étiquetées. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses sur cette étiquette.	0.19 à 0,38 L/ha	0,5 à 1,0% v/v Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux pour **ANTLER CLETHODIM** + un adjuvant de cette étiquette.	**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer **ANTLER CLETHODIM** après la levée lorsque la culture est au stade 2 à 3 feuilles. Faire un maximum d'une application par saison, avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Respecter un DAAR de 14 jours. **Application terrestre seulement.**
POIREAU	Mauvaises herbes étiquetées. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses sur cette étiquette.	0.19 à 0,38 L/ha	0,5 à 1,0% v/v Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux pour **ANTLER CLETHODIM** + un adjuvant de cette étiquette.	**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer **ANTLER CLETHODIM** après la levée au moins 2 semaines après le repiquage lorsque la culture est bien établie et a produit une nouvelle feuille entièrement déployée. Faire un maximum d'une application par saison, avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Respecter un DAAR de 14 jours. **Application terrestre seulement.**

CARTHAME	Mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d'**ANTLER CLETHODIM**.	0,19 à 0,38 L/ha	0,5 à 1,0% v/v Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux pour **ANTLER CLETHODIM** + un adjuvant de cette étiquette.	**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer **ANTLER CLETHODIM** après la levée lorsque le carthame est au stade 6 à 8 feuilles. Faire un maximum d'une application par année, avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L d'eau/ha. Respecter un DAAR de 70 jours. **Application terrestre seulement.**
ÉPINARD	Mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d'**ANTLER CLETHODIM**.	0,19 L/ha	0,5% v/v	**PÉRIODE D'APPLICATION :** Faire un maximum de deux applications par année à 14 jours d'intervalle, après la levée, avec de l'équipement terrestre, lorsque les graminées sont au stade 2 à 6 feuilles. Respecter un DAAR de 14 jours. **Application terrestre seulement.**
CANNEBERGE	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 à 0,38 L/ha	0,5 à 1,0% v/v Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux pour **ANTLER CLETHODIM** + un adjuvant de cette étiquette.	**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer **ANTLER CLETHODIM** après la levée des mauvaises herbes et de la culture. Ne pas appliquer entre le stade de la crosse et la pleine floraison. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L d'eau/ha. Respecter un DAAR de 30 jours.

BETTERAVE POTAGÈRE, PANAIS, CAROTTES, RADIS, RUTABAGA, CÉLERI-RAVE	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 à 0,38 L/ha	0,5 à 1,0% v/v Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux pour **ANTLER CLETHODIM** + un adjuvant de cette étiquette.	**PÉRIODE D'APPLICATION:** Appliquer **ANTLER CLETHODIM** après la levée des mauvaises herbes et de la culture avec de l'équipement terrestre. Faire un maximum de deux applications par année. Si une autre application est nécessaire, prévoir au moins 14 jours entre la première et la seconde application. **Ne pas appliquer plus de 0,38 L/ha (90 grammes p.a./ha) par saison de croissance.** Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L d'eau/ha. Respecter un DAAR de 30 jours. **Application terrestre seulement.**
CHOU CHINOIS, CÉLERI	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 à 0,38 L/ha	0,5 à 1,0% v/v Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux pour **ANTLER CLETHODIM** + un adjuvant de cette étiquette.	**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer **ANTLER CLETHODIM** après la levée des mauvaises herbes et la culture. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Respecter un DAAR de 30 jours. **Application terrestre seulement.**

INSTRUCTIONS DE PULVÉRISATION :

APPLICATION TERRESTRE

Volume d'eau et pression de pulvérisation :

Pour une application terrestre, utiliser un pulvérisateur muni de buses à jet plat. Pour obtenir une couverture optimale, utiliser des buses inclinées vers l'avant à 45 degrés.

L'utilisation de buses à miroir ou à jet en cône creux n'est pas recommandée en raison d'une couverture inégale et inadéquate. Une pulvérisation uniforme complète de toute la surface foliaire des mauvaises herbes visées est nécessaire afin d'obtenir une suppression optimale des mauvaises herbes.

Bien nettoyer tous les filtres afin de prévenir l'obstruction des buses, surtout lorsque les volumes de pulvérisation sont de 55 à 110 L/ha.

Pour les applications terrestres, utiliser des volumes de pulvérisation variant de 55 à 225 L/ha et une pression minimale de 275 kPa.

Pour traiter des populations élevées de mauvaises herbes ou lorsque le couvert végétal des cultures est dense, utiliser un volume de pulvérisation minimum de 110 litres par hectare et une pression de 275 à 425 kPa. En toute circonstance, respecter le taux d'application d'adjuvant recommandé sur l'étiquette, à la section TAUX D'APPLICATION d'ANTLER CLETHODIM.

Pour les graines vertes ou sèches de légumineuses (sauf le soja) et edamame, un volume de pulvérisation minimum de 110 L/ha est recommandé.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE
Volume d'eau et pression de pulvérisation :
Appliquer ANTLER CLETHODIM seul ou dans des mélanges en cuve (SEULEMENT avec les produits d'association recommandés homologués pour l'application aérienne) dans un volume de pulvérisation d'au moins 28 L/ha à une pression d'au moins 300 kPa.

Épandre seulement avec un équipement aéronautique réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités spécifiées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation – Application par voie aérienne

- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire – Application par voie aérienne

- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des lunettes protectrices ou un écran facial, un tablier de caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, une chemise à manches longues et un pantalon long.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le titulaire en composant le 1 888 975-4769. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial ou territorial.

Zones tampons de pulvérisation :
Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne :
Application par aéronef à pilotage conventionnel : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/heure à hauteur de vol, au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes) et des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Méthode d'épandage	Culture	Zone tampon de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :

			Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat terrestre
			Moins de 1 m	**Plus de 1 m**	
Pulvérisateur agricole	Semis de luzerne, bleuet en corymbe, cerise (douce et acide), canneberge, coriandre, aneth, fenugrec, oignon sec, bulbe d'échalote, carvi commun, ciboulette, carthame, canola, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique), carottes, pois des champs, houblon, lentilles, moutarde orientale (brune) (de type condimentaire ou oléagineux), moutarde jaune, *Brassica carinata*, pomme de terre, betterave rouge, panais, radis, soja, tournesol, céleri-rave, chou chinois, céleri		1	1	2
	Épinard, edamame, légumineuses à gousse comestible (sous-groupe de culture 6A), légumineuses vertes à éccosser (sous- groupe de culture 6B), Haricot (*Lupinus* spp.), (*Phaseolus* spp.), (*Vigna* spp.); gourgane (fève des marais) (*Vicia faba*), pois chiche (*Cicer arietinum*), guar (*Cyamopsis tetragonoloba*), dolique, d'Égypte (*Lablab purpureus*), œillets des Prairies, certaines fines herbes et les épices (sauf la ciboulette, l'aneth et la coriandre), sarrasin		1	1	1
Aérienne	Canola, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique), pois des champs, lentilles, pommes de terre, moutarde orientale (brune) (de type condimentaire ou oléagineux), moutarde jaune, soja, tournesol, Brassica carinata	Voilure fixe	10	1	60
		Voilure tournante	10	1	50
	Haricot (Lupinus spp.), (Phaseolus spp.), (Vigna spp.), gourgane (fève des marais) (Vicia faba), pois chiche (Cicer arietinum), guar (Cyamopsis tetragonoloba), dolique d'Égypte (Lablab purpureus), sarrasin	Voilure fixe	4	1	30
		Voilure tournante	1	1	30

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la

classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelle selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

RESTRICTIONS :

1. N'utiliser que pour les cultures indiquées sur la présente étiquette.
2. Un bon travail du sol avant le semis est exigé dans les champs où une pelouse en plaque ou des graminées fourragères peuvent avoir poussé l'année précédente.
3. Prendre les précautions nécessaires pour éviter le chevauchement de la pulvérisation.
4. Une pluie moins d'une heure après le traitement peut rendre le traitement moins efficace.
5. Laisser écouler 4 jours entre l'application d'ANTLER CLETHODIM et de tout autre produit chimique non recommandé pour faire partie d'un mélange en cuve sur la présente étiquette.
6. Ne pas appliquer plus de 0,38 L/ha (90 grammes m.a./ha) par saison.
7. Il faut respecter l'intervalle approprié indiqué dans le tableau des recommandations pour les cultures avant d'utiliser les cultures pour le pâturage du bétail ou le fourrage vert suivant l'application d'ANTLER CLETHODIM. Respecter l'intervalle approprié indiqué dans le tableau des recommandations pour les cultures avant de faucher les cultures traitées pour le fourrage.
8. ANTLER CLETHODIM peut être appliqué par voie aérienne sur certaines cultures mentionnées dans la présente étiquette.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que ANTLER CLETHODIM est un herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à ANTLER CLETHODIM et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'ANTLER CLETHODIM ou les herbicides du même groupe 1 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec WinField United Canada, ULC au 1-888-975-4769.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Antler[MD], Destinaire[MD], Journey[MD], MasterLock[MD], et StrikeLock[MD] est une marque déposée de WinField United Canada, ULC.
Tous les autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs sociétés respectives.